BULLETIN CRITIQUE

Sont publiés à cette place les comptes-rendus des ouvrages adressés au directeur de la *Revue* : M. J. Marouzeau, 4, rue Schœlcher, Paris, XIV^e.

Les publications qui paraîtraient prêter moins à un compte-rendu critique qu'à un simple résumé seront analysées ou mentionnées dans l'*Année philologique*, publiée à la librairie des Belles-Lettres.

Linguistique et philologie.

P. Kretschmer & B. Hrozny, *Las lenguas y los pueblos indoeuropeos*, trad. de M. Sanchez Barrado & A. Magariños (Colección de manuales « Emerita », I) : Madrid, Casa editorial Hernando, 1934, 105 pages, 6 pesetas.

Si je signale ici cet ouvrage, c'est moins pour rappeler le souvenir d'un manuel excellent, qui, composé d'abord pour une Collection de Tirana, publié ensuite en allemand à Göttingen en 1923 sous le titre *Indogermanische Sprachwissenschaft*, a rendu déjà tous les services qu'en pouvait attendre la vulgarisation, que pour signaler l'initiative heureuse du Centro de estudios históricos de Madrid, qui inaugure par ce volume une Collection de manuels généraux. Un second volume est annoncé, qui sera une traduction de W. Kroll, *Die wissenschaftliche Syntax im lateinischen Unterricht*.

Le manuel de P. Kretschmer a été revu et mis à jour par l'auteur à l'occasion de cette traduction, qui constitue ainsi pour ainsi dire une nouvelle édition.

L'exposé de M. Hrozny sur le hittite reproduit une conférence qui fit date, quand elle fut prononcée à la Sorbonne en 1931. Dans ce domaine neuf, les progrès sont rapides, et cet exposé appellera sans doute à bref délai une nouvelle mise au point. On sait qu'avec le hittite nous sommes moins loin du latin qu'il ne paraît, puisque les études récentes de dialectologie indo-européennes inaugurées par M. A. Meillet ont montré que l'italique appartient au même groupe périphérique que les langues du domaine oriental : védique, tokharien, hittite.

J. Marouzeau.

L. HJELMSLEV, *La catégorie des cas. Étude de grammaire générale.* Première partie : Copenhague, Aarhus, 1935, 183 pages.

« Cette étude doit servir à faire voir comment l'auteur veut entendre la grammaire générale. Il faut abandonner la distinction entre morphologie et syntaxe aussi bien que la division de la linguistique en une partie comparative et une partie générale. Par un procédé synthétique, il faut embrasser l'ensemble des faits. C'est ainsi que la grammaire générale servira à élucider les problèmes évolutifs qui, dans le domaine syntaxique, ont été laissés inexpliqués par la méthode classique. La linguistique indo-européenne sera désormais fondée sur la linguistique générale, et la linguistique évolutive sur la linguistique synchronique. »

Voilà un renversement des méthodes qui étonnera certainement les philologues, surtout s'ils sont peu familiers avec certaines vues exprimées depuis le début du siècle par les écoles linguistiques de Genève, de Prague et de Copenhague. Mieux préparés seront ceux qui ont suivi la recommandation donnée ici même (t. VII, 1929, p. 222) de méditer les *Principes de grammaire générale* du même auteur ou le volume de son collègue de Copenhague, M. V. Bröndal, sur *Morfologi og Syntax* (cf. t. XI, 1933, p. 466).

« Étant une étude de grammaire générale, ce travail n'a pu traiter que d'une façon forcément incomplète des détails particuliers à chaque état de langue pris à part. Les faits particuliers ne sont apportés qu'afin de les voir à la lumière d'un principe totaliste... Nous espérons cependant, ajoute l'auteur, qu'un tel travail pourra fournir la base pour des recherches de grammaire spéciale. Nous sommes persuadé que celles-ci sont impossibles sans une théorie générale » (Introd., p. III-V).

En effet, il sera imprudent désormais d'aborder par exemple une étude particulière sur la valeur et l'emploi des cas, sur leur histoire, leur extension, leur disparition, sans chercher un point de départ dans l'exposé de M. Hjelmslev sur l'histoire des théories grecque et latine, localiste et relativiste, sur la définition de la catégorie, etc. Sur la grave question du syncrétisme en particulier, « le problème le plus intéressant qui puisse être posé dans la catégorie casuelle », on lira avec profit l'exposé de principes de la p. 60 et les développements donnés çà et là. Sur la notion même du cas, on verra qu'il y a encore bien des erreurs à corriger ; « la grammaire traditionnelle n'a pas réussi à établir pour la catégorie des cas une définition cohérente et solide. La définition provisoire que l'on a dû donner est celle qui consiste à définir les cas comme ce qui reste dans la déclinaison quand les catégories du genre et du nombre en ont été écartées » (p. 74). De cette attitude empirique et négative sont responsables, d'une part, les origines indo-européennes de notre science

linguistique, l'indo-européen constituant un objet d'étude infiniment peu clair et d'explication difficile (p. 84), d'autre part la tradition gréco-latine de notre philologie, la science grammaticale se trouvant encore imprégnée après plus de deux millénaires des idées étroites de théoriciens qui ne connaissaient qu'une langue. Une grammaire faite (et mal faite) pour le grec a imposé sa forme aux Latins, et le vêtement latin à son tour a caché aux modernes d'Occident la réalité linguistique (p. 79). Aussi M. Hjelmslev va-t-il chercher hors de l'indo-européen, jusqu'aux langues caucasiques, dont un dialecte, le « tabassaran », lui fournit un système de cinquante-deux cas (!), les éléments de sa critique et de sa reconstruction. Nous ne le suivrons pas ici dans ces explorations, non plus que dans ses constructions théoriques propres à donner le vertige à un latiniste terre à terre, comme celle des trois « dimensions » du système casuel, et celle du « maximum absolu », avec ses 216 termes... Mais un tel livre avertit le philologue de l'intérêt qu'il peut trouver à élargir son domaine vers ce qui est encore la « terra incognita » de la grammaire théorique et générale.

J. Marouzeau.

J. Marouzeau, *Traité de stylistique appliquée au latin* (Collection d'Études latines, publiée par la Société des Études latines, Série scientifique, XII) : Paris, Société d'édition « Les Belles-Lettres », 1935, 329 pages, 40 francs.

Le titre indique une théorie générale et une application limitée. Il est scrupuleusement exact. Quand on a tout lu, on s'aperçoit qu'il est surtout modeste. En fait, M. Marouzeau, avec une rare clarté d'esprit et de forme, a précisé le contenu, la portée et les limites d'une des sciences philologiques dont on parle aujourd'hui le plus sans savoir même, bien souvent, quel est son objet : entre des savants, comme J. B. Hofmann, qui la limitent à l'étude de quelques faits de syntaxe et à l'énumération des « figures de style », et d'autres, comme Ch. Bally, qui en étendent le domaine au « langage tout entier » — et ni les uns ni les autres n'ont strictement tort — M. Marouzeau l'a enfin définie comme « une partie de la grammaire descriptive » en son évolution historique et « une sorte de psychologie linguistique du sujet parlant » ; c'est-à-dire comme le domaine où s'exerce le choix de l'écrivain parmi les données de la langue qu'il pratique.

Ainsi, on ne croira pas, ingénument, que M. Marouzeau a trouvé un cadre tout fait qu'il n'a plus eu qu'à remplir avec sa science bien connue du latin. Auteur du cadre, il a tracé aussi les catégories auxquelles se soumettront dorénavant les études stylistiques sur quelque langue que ce soit. Car c'est avec le sentiment de l'évidence (quel éloge en pareille

matière !) qu'on voit se succéder les parties sur les Sons (aspect oral de la langue ; valeur des sons ; répartition des sons ; accent et intonation ; rôle de la quantité), le Mot (physionomie ; consistance ; constitution ; sens et valeur ; qualité ; tons et genres ; conditions d'emploi), la Phrase, l'Énoncé (groupes ; rencontres et répétitions ; structure rythmique ; ordre des mots). Il semble qu'il n'y ait là aucune place laissée au hasard, et pourtant, à côté de l'analyse la plus stricte, une faculté d'invention qui fait naître les problèmes comme pour avoir le plaisir de les résoudre. On voit bien, aussitôt, que toutes les disciplines philologiques sont indispensables à l'étude stylistique, et que, par suite, comme le pensait Ch. Bally, toute la langue y est intéressée ; mais on se détourne avec dédain de tous les résidus de l'ancienne rhétorique, qui tendraient à faire de la stylistique l'étude la plus ennuyée, la plus cristallisée, des textes vivants. En un sens, la science nouvelle apparaît à la fois comme la physiologie générale de la langue et l'examen clinique de chaque individu parlant en cette langue : c'est-à-dire la partie la plus complexe, en apparence la plus confuse, mais aussi la plus passionnante et la plus variée des études qui nous occupent.

Il resterait à parler de l'application au latin, qui est poursuivie tout au long de ce beau volume. C'est ce que les lecteurs de cette *Revue* attendent le plus — et ce qu'il est le plus malaisé de leur dire. Car il faudrait tout citer, et ne rien juger, tellement on s'instruit de page en page. Plus que s'instruire, on s'enrichit. On s'aperçoit, par des citations dont l'interprétation nouvelle et précise est un charme, que les anciens « grammairiens » latins avaient réfléchi sur maint détail de la stylistique de leur langue, et qu'ils ne s'en faisaient pas, ma foi, une image beaucoup plus confuse que les prédécesseurs de M. Marouzeau. On est enchanté par des rapprochements, avec le français, avec l'allemand, auxquels on n'avait pas pensé, et qui ouvrent aux fervents de la stylistique, en d'autres langues que le latin, matière à riche réflexion. On trouve, enfin, une masse prodigieuse de faits, plus que des exemples, des groupes de textes, et comme la fleur de ces dépouillements exhaustifs, qui dévorent le temps des chercheurs en ne leur laissant, à l'ordinaire, au bout des doigts qu'un mince résidu, précieux pourtant à leurs yeux, mais qui n'exalte pas le grand public. Ceci pour tâcher de se représenter la somme de travail que suppose et que dissimule une rédaction si allègre.

Et, si l'on veut, d'autre part, ne plus considérer les faits dans leur développement historique, mais saisir la pratique d'un auteur qui cherche, sans violenter la langue, à en tirer des effets nouveaux, l'*Index uerborum* et l'*Index locorum* permettent, sans la moindre peine, de se figurer exactement sa place au cours du développement littéraire de la

langue et de se donner tous les jalons nécessaires pour l'étude de ses procédés personnels.

Sous le titre de *Remarques complémentaires*, M. Marouzeau a écrit une sorte de conclusion à cet ouvrage, désormais indispensable au latiniste. C'est celle qu'on pouvait attendre après un exposé si simplement énergique : une leçon de travail, une invitation à aller toujours plus loin sans se laisser prendre aux apparences et sans sacrifier au laisser-aller ; mais en même temps la promesse que l'effort sera récompensé. Même en ces dernières pages, les faits s'accumulent, mais pour former une sorte de philosophie de la stylistique : passage du fait de langue au fait de style ; valeur relative et changeante du fait de style ; cristallisation des procédés ; importance de la pensée dans l'esthétique du style et mesure variable dans l'emploi des procédés expressifs... Il y a là ample matière à réflexion et aussi comme des aperçus fugitifs sur les goûts de l'auteur : personne ne le regrettera, de cet auteur et après une « annone » si large et si bienfaisante — ici surtout.

Jean Bayet.

C. Hernando Balmori, *Observaciones para el estudio de los verbos deponentes*. Extr. de la Revue *Emerita*, Madrid, t. I & II.

M. Hernando, dans la jeune et vivante revue espagnole *Emerita*, vient de publier une série de trois articles sur la nature et la valeur des verbes qui suivent les conjugaisons active et déponente.

La première partie traite du concept même de déponent, que l'auteur précise en utilisant à la fois les textes des grammairiens latins et les données de la grammaire comparée. On y trouvera utilement commentées et critiquées les définitions et explications, souvent inconséquentes, de Sacerdos, Macrobe, Priscien (pourquoi n'avoir pas mentionné le texte important de saint Augustin, Keil, V, 513?).

La seconde partie a pour objet de fixer le sens de quelques verbes déponents. Peut-être l'auteur eût-il pu alléger certains passages : pour quelques verbes, le matériel rassemblé est mince et peu instructif ; il eût suffi de nous dire que les relevés confirment les résultats atteints par ailleurs.

Mais, dans l'ensemble, la thèse constitue un apport personnel dont il faudra désormais tenir compte pour l'étude de la question. En particulier, elle contribue à préciser le sens de nombreux passages d'auteurs archaïques ; ainsi le contraste frappant entre *uenero* et *ueneror* s'éclaire à la lumière des deux exemples suivants de Plaute : *Rud.* 1349 *... si quid peccasso, Venus, — ueneror te ut omnes miseri lenones sient*, et *Truc.* 474 *Date mihi huc stactam atque ignem in aram ut uenerem Lucinam meam*.

La méthode appliquée et les résultats obtenus sont propres à nous

donner confiance dans l'activité des travailleurs qui se groupent autour du « Centro de estudios históricos » de Madrid et de la jeune Revue *Emerita*.

J. Marouzeau.

M. Lenchantin de Gubernatis, *Elementi di prosodia e metrica latina ad uso delle scuole medie inferiori* : Messina-Milano, Principato, 1934, 29 pages in-12, 1,50 lire.

Cet ouvrage très élémentaire soulève d'une manière générale les mêmes questions que le *Manuale di prosodia e metrica latina* de l'auteur, aussi suffit-il de renvoyer au compte-rendu qu'en a fait M. Marouzeau dans cette *Revue*, XII, 1, 1935, p. 225.

Ce qui surprend le plus, c'est le silence de l'auteur au sujet de la nature de l'accent latin. Il fait remarquer à plusieurs reprises (p. 21, 27, etc.) que l'ictus ne coïncide pas avec l'accent des mots. Cela exige une explication, surtout quand on s'adresse à un public dont la langue maternelle possède un fort accent. L'ouvrage est néanmoins excellent : clair, simple et précis, il peut rendre de réels services à tous les commençants.

Mathieu Nicolau.

M. Lenchantin de Gubernatis, *I metri eolici della lirica latina* ; extrait de l'*Athenaeum*, XII, 1934, fasc. III, pages 239-244.

L'auteur s'est proposé de démontrer la nature dactylo-trochaïque et dactylo-iambique des mètres éoliens de la lyrique latine. Pour commencer, il adopte l'opinion d'après laquelle le pentamètre aurait eu cinq pieds, le troisième étant toujours un spondée. Cette scansion, proposée entre autres par Quintilien (*Inst. or.*, IX, 4, 97), était, semble-t-il, celle d'Ovide lui-même, le maître incontesté du distique élégiaque latin. Or, il y a entre le pentamètre dactylique et l'asclépiade mineur d'Horace une parenté incontestable, et les métriciens anciens, partisans de la théorie de la « dérivation des mètres », l'ont signalée avec insistance. Il suit que l'asclépiade mineur doit avoir lui aussi un spondée au troisième pied, de sorte que la première syllabe du second hémistiche forme le temps faible de ce spondée.

Le choriambe qui s'insère au milieu de l'asclépiade majeur ne peut pas être considéré comme un seul pied, parce que, d'après le témoignage de Quintilien, *Inst. or.*, IX, 4, 79, un pied ne saurait avoir en latin plus de trois syllabes. Partout où l'on rencontre le choriambe (asclépiade majeur, saphique majeur, etc.), la dernière syllabe doit être considérée comme le temps fort d'un spondée : la syllabe longue qui suit le choriambe constitue par conséquent un temps faible. La plupart des métriciens français

(Havet, Plessis, etc.) pensent que cette syllabe — la première du dernier hémistiche — constitue un temps fort.

A la vérité, la nature métrique des vers qu'on appelait autrefois « logaédiques[1] » est un des problèmes les plus obscurs de la métrique ancienne. La solution que propose M. Lenchantin de Gubernatis est inspirée de ses recherches sur les combinaisons des séries métriques de rythme différent (cf. du même auteur, *La metabola ritmica*, dans *Athenaeum*, 1932, p. 383 et suiv.). Elle a l'avantage d'être fondée non seulement sur une observation exacte des faits, mais sur le témoignage précis des anciens, dont l'auteur a su tirer le meilleur parti.

Mathieu NICOLAU.

A. W. DE GROOT, *Wesen und Gesetze der Caesur. Ein Kapitel der allgemeinen Versbaulehre, mit einem Anhang über Porsons Gesetz* (*Mnemosyne*, III^e série, t. II, p. 81-154) : Leiden, Brill, 1935, 76 pages in-8°.

La nature de la coupe et les principes qui en déterminent la place font à l'heure actuelle l'objet de nombreuses discussions. M. de Groot essaye d'apporter une solution nouvelle aux problèmes qui se posent en cette matière.

Il a eu recours pour cette raison à une méthode inédite : la « méthode psychologique-esthétique ». Cela veut dire qu'il faudra expliquer les faits métriques par les données de la psychologie du sentiment esthétique ; le but de cette méthode, c'est la constitution d'une nouvelle science : la science générale de la versification — « allgemeine Versbaulehre » — comme le dit l'auteur dans le titre même de son ouvrage. M. de Groot rejette résolument la « méthode grammaticale et philologique » et critique sévèrement les travaux de M. E. Norden, de Wilamowitz-Moellendorff et de presque tous les métriciens modernes. Les métriciens anciens subissent du reste le même sort. Ayant ainsi déblayé le terrain (p. 1 à 10), l'auteur nous présente sa définition de la coupe (p. 11), qui serait une « limite de correspondance », c'est-à-dire une séparation entre deux séries présentant entre elles certains parallélismes : « correspondance » signifie ici « répétition », laquelle peut être plus ou moins incomplète, et n'est complète que d'une manière exceptionnelle. Ce sont là les paroles mêmes de l'auteur (p. 10). Voici quelques exemples de « correspondance » :

1° Parallélisme syntaxique :

Mens immota manet, / lacrimae uoluuntur inanes

(Verg., *Aen.* 4, 449.)

1. La terminologie en cette matière est extrêmement instable. Au début de l'article, l'auteur en donne un aperçu très clair.

2° Parallélisme phonique :

Talis *erat Dido,* / talem *se laeta ferebat*

(Verg., *Aen.* 2, 703.)

Hastati / *spargunt* hastas / *fit ferreus imber*
Riserunt *omnes* / risu *Iouis omnipotentis*

(Enn., *Ann.* 284 et 458.)

On remarquera que ces deux derniers vers ont exactement les mêmes coupes : trihémimère, penthémimère et hephtémimère. Au point de vue phonique, la parfaite ressemblance de ces vers est également évidente. Néanmoins, l'auteur les a analysés différemment, en tenant compte des rapports syntaxiques entre les mots : ce ne sont pas les mêmes dans les deux vers. Ainsi, pour déterminer la place de la coupe, M. de Groot tient compte non seulement des parallélismes d'ordre phonique, mais aussi des liens syntaxiques, et, en cas de conflit, il n'hésite pas à préférer ces derniers. C'est donc un véritable retour à l'ancienne conception de la « césure » : arrêt — au point de vue du sens — entre les deux hémistiches. Sans doute, M. de Groot se défend-il contre un tel reproche : à lire les principes qu'il a inscrits en tête de l'ouvrage, on pourrait même croire qu'il veut rendre encore plus étanche la cloison entre les études concernant le fond et celles qui intéressent la forme. Du reste, cette distinction est observée par la plupart des chercheurs. C'est même une des raisons qui ont déterminé les métriciens français à substituer au mot « césure » le terme « coupe », c'est-à-dire simple « jalon » — l'expression est de M. Meillet — entre deux séries rythmiques.

La nouvelle définition de la coupe que nous propose M. de Groot ne rend pas compte de certaines particularités que la méthode linguistique, historique et comparative avait parfaitement expliquées. La coupe était, originairement, une séparation entre une série libre et une série strictement métrique ; aussi, dans les vers (strophiques) des Védas, la structure rythmique du vers dépendait-elle de la place de la coupe. Généralement celle-ci occupait déjà la place qu'elle a dans les vers grecs et latins analogues, c'est-à-dire après la cinquième syllabe. L'importance de la coupe penthémimère s'explique ainsi par une raison historique. On comprend aussi pourquoi le rythme est plus strict dans le second hémistiche que dans le premier. M. de Groot y voit une application de la tendance au « climax » (p. 107) : la partie la plus longue et la mieux rythmée d'un vers est nécessairement la seconde.

Quant à l'importance particulière de la coupe penthémimère, M. de Groot ne l'accepte pas, et il rejette également « l'axiome de la coupe unique dans le vers ». L'autorité des théoriciens anciens ne lui paraît pas un argument suffisant pour admettre cette conception (p. 135), aussi essaye-t-il de faire une critique approfondie de la valeur des témoi-

gnages anciens : pour en prouver l'inanité, M. de Groot nous propose un exemple qui lui est cher : la doctrine de Cicéron au sujet du péon 4e. Voici ce qu'il écrit à ce propos (p. 136) : « Ich erinnere wieder an die Theorie Ciceros über den Prosarhythmus, wo er (Vgl. des Verf. *De numero oratorio latino*, Diss. Groningen, 1919, 22-24) im Anschluss an Aristoteles den 4 Päon ⏑ ⏑ ⏑ – empfiehlt, während er selbst diesen in der griechischen Literatur gesuchten Satzschluss möglichst vermeidet. »

Or, Cicéron n'a jamais recommandé le péon 4e, bien au contraire. Il suffit de lire les lignes qu'il lui a consacrées dans l'*Orator*, 63, 214, pour s'en convaincre : « ... *Temeritas filii comprobauit...* » *Verborum ordinem immuta, fac sic* : « *Comprobauit filii temeritas* », *iam nihil erit, etsi* « *temeritas* » *ex tribus breuibus et longa est, quem Aristoteles ut optimum probat, a quo dissentio...* Il est difficile d'être plus clair et plus catégorique.

On sait que « l'axiome de l'unité de la coupe » a servi à K. Witte et F. Xaver Bill pour expliquer la loi de Porson : si, devant un mot crétique final, on évite, dans le trimètre ïambique des tragiques, de placer un mot terminé par une longue, c'est pour que cette coupe du 5e pied ne rappelle pas la penthémimère, qui, précisément, tombe au milieu d'un pied généralement condensé. M. de Groot rejette cette explication : pour lui, il s'agit de la netteté particulière que doit avoir le rythme à la fin d'un vers. D'après cette conception, il semblerait que l'alternance des pieds purs et des pieds condensés fût contraire au rythme, puisque, justement, on évite cette alternance lorsque l'on veut lui conserver toute sa netteté, à la fin d'un vers dans le cas de la loi de Porson. Mais les anciens avaient vu dans cette alternance le meilleur moyen d'assurer l'unité du vers au point de vue rythmique. Il y a là un problème de psychologie esthétique que je me permets de signaler à l'attention de M. de Groot : il relève de la « science générale du vers ».

Mathieu Nicolau.

P. C. Knook, *De overgang van metrisch tot rythmisch proza bij Cyprianus en Hieronymus* : Purmerend, Muusses, 1932, 90 pages.

Cette « dissertation » pour le doctorat ès lettres a été inspirée par M. A. W. de Groot. C'est dire qu'on y retrouvera la méthode statistique rigoureuse et les dépouillements exhaustifs qui caractérisent les travaux de l'éminent maître d'Amsterdam.

M. Knook étudie spécialement ce qu'il appelle — dans un résumé en français — la prose « rythmisée ». Ce terme demande une explication : d'après l'auteur, il faut entendre par là « la prose métrique à tendances rythmiques » (p. 89, n. 1). Cela n'est pas beaucoup plus clair. Me substituant à l'auteur, je crois interpréter fidèlement sa pensée en disant qu'il a voulu étudier la prose métrique dans laquelle l'influence de l'accent

commence à se faire sentir. Tout le monde appelle ce genre de rythme — du reste transitoire — de la prose ancienne « *cursus* mixte ». Cette expression, suffisamment claire, est aujourd'hui consacrée (cf. mon ouvrage *L'origine du cursus rythmique*, p. 23). Je ne comprends pas ce qui a pu déterminer l'auteur à innover en cette matière. Il serait hautement souhaitable que la terminologie tout au moins fût à peu près stable, et pour cela il faudrait renoncer une fois pour toutes aux créations personnelles en cette matière. Pour ma part, j'ai résolument renoncé à ce genre d'originalité, et j'ai adopté d'une manière expresse dans l'ouvrage précédemment cité la terminologie employée par M. A. W. de Groot [1], encore qu'elle prête le flanc à bien des critiques.

Selon M. Knook, les écrits de saint Cyprien nous fourniraient le plus ancien exemple de prose « rythmisée ». Pour arriver à ce résultat, l'auteur part d'une idée dont le caractère *a priori* n'échappera à personne. Voici ce qu'il écrit textuellement, p. 89 (je respecte le style) : « pour fixer la longueur de la clausule rythmique [entendez : de la clausule dont le rythme est fondé essentiellement sur l'accent], il faut partir de la considération que, dans la période de la transition de la prose métrique à la prose rythmique, la clausule métrique a été sans doute présente à l'esprit des écrivains, ce qui doit les avoir amenés à donner autant que possible à leur clausule rythmique la même longueur qu'à leur clausule métrique, et en tout cas à ne pas la dépasser ».

Il est bien dommage que l'auteur n'ait pu se passer d'une supposition aussi incontrôlable que celle-ci : en effet, la longueur de la clausule accentuelle est définie par le fait que deux accents sont indispensables pour obtenir le rythme, et par conséquent il est nécessaire que la clausule contienne deux mots accentués. Il est, par contre, beaucoup plus malaisé de définir la longueur de la clausule métrique. Les conjectures qu'a faites à ce sujet M. de Groot n'ont point été acceptées par les autres métriciens. Dès lors, pourquoi prendre comme point de départ d'un travail une hypothèse invérifiable, qui est par surcroît inutile, puisque la longueur de la clausule accentuelle ne saurait être douteuse? En réalité, c'est la légitimité de la méthode statistique elle-même qui est en cause : cette méthode ne peut se passer de conjectures de ce genre. Plutôt que de faire des hypothèses, il est préférable de partir des témoignages des anciens et des données de la linguistique : cela n'empêche nullement de faire ensuite un relevé exhaustif de toutes les clausules d'un écrivain déterminé. Les résultats d'une pareille statistique ne sont intéressants que si l'on est à même de les interpréter correctement, et pour cela les doctrines littéraires des anciens sont aussi précieuses que les enseignements de la linguistique. En fait, malgré les tableaux statistiques minu-

1. Cf. *L'origine du cursus rythmique*, p. 40, n. 1.

tieux qu'on trouve dans son ouvrage, l'auteur n'a pu préciser en quoi a consisté la transformation du rythme de la prose entre saint Cyprien et saint Jérôme. C'est ce que nous allons essayer de faire en utilisant les statistiques de M. Knook, notamment les tableaux des pages 37 et 51.

On constate chez les deux écrivains une augmentation des clausules qui ont un nombre pair de syllabes entre les accents (deux ou quatre). Cette structure des clausules est favorable à l'éclosion du *cursus* accentuel. Mais entre la prose de saint Cyprien et celle de saint Jérôme il y a à ce point de vue une différence essentielle. Chez saint Cyprien, les clausules qui se terminent par un mot accentué sur la première syllabe sont proportionnellement plus nombreuses que chez saint Jérôme. Or, ce qui caractérise le *cursus* latin, ce n'est pas le nombre pair de syllabes entre les accents, mais bien le fait que les accents se trouvent à égale distance de la coupe. Ce principe de l'équidistance de la coupe par rapport aux sommets rythmiques a eu pour conséquence l'élimination des clausules « fortes », dont le mot final était accentué sur l'initiale. Il en est résulté que les mots de deux syllabes — et à plus forte raison les monosyllabes accentués — ne pouvaient plus clore une clausule. Sacerdos a fortement insisté sur ce point, et MM. de Groot et Knook ont accepté l'interprétation que j'ai donnée des théories de ce grammairien.

Chez saint Cyprien on trouve une foule de clausules « fortes ». Je relève, dans une seule page analysée par M. Knook (p. 70-71), des clausules du type crétique-trochée terminées par un mot de deux syllabes : *secretior culpa*, *sententiam uendit*, *improbas mentes*, etc. Ces clausules ne constituent pas un *cursus planus*, pas plus que les clausules *lacessentibus liberum*, *duodecim tabulis*, *discordantium rabies*, *hereditatibus liberi*, etc., que je lis sur la même page, ne constituent un *cursus tardus*. Au contraire, chez saint Jérôme le type *secretior culpa* a été à peu près éliminé en faveur du type *orationis anfractus* (même structure métrique, mais autre coupe). De même, le type *lacessentibus liberum* a été exclu en faveur du type *horrore circumdedit* : la structure métrique est la même dans les deux cas, la place des accents aussi, mais seul le type *horrore circumdedit* constitue un *cursus tardus*, parce que ce n'est que dans ce type que les sommets rythmiques — les accents des mots — sont à égale distance de la coupe. Pour la même raison, seul le type *orationis anfractus* constitue un *cursus planus*.

Si l'on compare, en se plaçant à ce point de vue, la prose de saint Cyprien et celle de saint Jérôme, on constate que seulement dans celle-ci le rôle rythmique de l'accent se manifeste d'une manière certaine. Quant au fait que, dans la prose de saint Cyprien, les accents sont séparés par un nombre pair de syllabes dans la plupart des clausules, cela ne prouve nullement que l'accent y joue un rôle rythmique. Le même fait a été signalé depuis longtemps dans la prose de Cicéron, et

M. L. Laurand l'a expliqué de la manière la plus satisfaisante : entre deux syllabes longues d'une clausule cicéronienne, on a presque toujours un nombre impair de *morae*[1]. Si celles-ci sont représentées uniquement par des syllabes brèves, le nombre de ces syllabes sera évidemment impair, et on aura une clausule du type *essĕ uĭdĕatur* (trois syllabes brèves entre deux syllabes longues). Si les deux dernières brèves sont remplacées par une longue, on aura une clausule du type crétique-trochée, et le nombre des syllabes comprises entre les accents sera pair, tout comme dans le cas du double crétique. Si la place des accents ne varie pas — que la coupe se trouve après la deuxième syllabe de ces clausules ou après la troisième — cela tient aux règles de l'accentuation latine, et la volonté de l'écrivain n'y est pour rien. Malheureusement, M. de Groot a, dans plusieurs ouvrages, opposé la structure métrique de la clausule *esse uideatur* à celle des autres clausules, en tenant compte uniquement du nombre des syllabes comprises entre les accents, et non du nombre de *morae* que représentent ces syllabes. Néanmoins, M. de Groot lui-même avait fort bien reconnu que la prose de saint Cyprien est purement métrique (cf. *La prose métrique des anciens*, p. 59). Tel reste mon avis, pour les raisons que j'ai exposées plus haut. Cela ne veut pas dire du tout que je m'imagine que le *cursus* accentuel aurait été inventé quelques dizaines d'années après saint Cyprien par le grammairien Sacerdos. J'ai mis mes lecteurs en garde contre une pareille erreur : « Le grammairien — ai-je écrit, *Origine du cursus*, p. 102 — revendique la découverte de ces clausules (accentuelles) : *a nobis repertae*, dit-il ; cela ne veut pas dire qu'il les ait inventées, mais plutôt qu'il les a « constatées » dans l'usage de son temps. » En note, je donnais quelques détails sur l'emploi et le sens de *reperire* chez Sacerdos.

Il y aurait beaucoup de détails à reviser dans l'ouvrage de M. Knook : le phénomène qu'on appelle au moyen âge *consillabatio* (*sic*) est présenté d'une manière inexacte ; les origines du cursus grec sont étudiées d'après des ouvrages médiocres, tandis que des travaux de tout premier ordre, comme ceux de MM. D. Serruys, *Mélanges Havet*, p. 489 et suiv., et W. Gœber, *Quaestiones rythmicae imprimis ad Theodoreti Historiam ecclesiasticam pertinentes* (1926), sont passés sous silence.

Mathieu NICOLAU.

Éditions de textes.

Collection Guillaume Budé.

— *Plaute, Comédies*, III [Cistellaria, Curculio, Epidicus], texte établi et traduit par A. ERNOUT : 2 × 173 pages, 30 francs.

J'ai dit précédemment, à propos des deux premiers volumes de cette

1. *Études sur le style des discours de Cicéron*, t. II, 2, p. 182.